



Les 10 et 11 juillet 2017 à Genève, à sa cent vingtième session, le Comité des droits de l'homme examine le **quatrième rapport périodique de Madagascar sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques** (PIDCP).

Lors de cette réunion, les États membres concernés pourront indiquer les mesures qu'ils ont prises afin que tous leurs citoyens jouissent au même titre de leurs droits civils et politiques.

Le Comité des droits de l'homme ou Comité consultatif du Conseil des Droits de l'Homme de l'Onu, est un organe composé d'experts indépendants qui surveille la mise en œuvre du PIDCP par ses États parties.

Madagascar a signé ce traité en 1969 et l'a ratifié en 1971

Parmi les sujets qui seront discutés, [la tragédie d'Antsakabary](#) . Il faut rappeler que le 22 février 2017, des policiers ont incendié des villages de la commune d'Antsakabary après que deux de leurs collègues ont été tués. Une femme âgée, incapable de s'enfuir, a succombé à ses brûlures.



Depose Muchena, directeur du programme Afrique australe à Amnesty International

«**À Madagascar, la situation en matière de droits humains est en train de se dégrader fortement car, de toute évidence, l'état de droit n'est pas respecté** », a déclaré le directeur du programme Afrique australe à Amnesty International.

«**L'absence de poursuites est la porte ouverte aux violations commises par la police, notamment les exécutions extrajudiciaires, et à l'emprisonnement de défenseurs des droits humains** »

Le communiqué d'Amnesty International est [ICI](#)

Jeannot Ramambazafy – 10 juillet 2017